

AMBROISE CROIZAT (1901-1951)

Entré au Parti communiste en 1920, Croizat devient Secrétaire général de la Fédération unique des métallurgistes CGT. Il sera un des négociateurs de la convention collective de la métallurgie de la Seine. Il est élu député en 1936, il est rapporteur de la loi sur les Convention collectives à la Chambre. Il est déchu de son mandat dès le début de la guerre puis il est emprisonné. Libéré à Alger en 1943, il est nommé par la CGT à la commission consultative du gouvernement provisoire puis il siège à l'Assemblée consultative. A la Libération, il est élu aux assemblées constituantes puis à l'assemblée nationale en 1946. En tant que président de la commission du travail de l'assemblée consultative il participe à la préparation de l'Ordonnance sur les comités d'entreprise tandis que Parodi est ministre du travail. Il est à l'origine des arrêtés sur les classifications et les salaires (dits Parodi Croizat)

Il est une première fois ministre du travail en 1945 puis à deux reprises Ministre du travail et de la Sécurité sociale (en 1946 et 1947). Dans ces différentes fonctions, il participe à la mise en place des comités d'entreprise, de la sécurité sociale et du système de retraite.

Références

Sur l'aspect « sécurité sociale »

P Durand, La politique contemporaine de sécurité sociale, Dalloz 1953

F Netter, La sécurité sociale et ses principes, 1959 réédit. Dalloz 2005

Deux ouvrages récents

J.F Naton, Pour d'autres jours heureux. La sécurité sociale de demain, L'Atelier 2019

F Charpentier, Une nouvelle sécurité sociale, Economica 2019

Sur l'aspect « droit du travail et de la représentation collective des travailleurs »

Coll. (dir. V Bonnin) Le comité d'entreprise dans l'évolution de la représentation collective des salariés, LGDJ 2017

Coll (dir F Hordern), Histoire du droit du travail par les textes, n° 8/ 1999 (pour la période 1919-1944) et n° 8/2000 (pour la période 1945-1981)

J.P Le Crom, L'introuvable démocratie salariale, Syllepse 2003

Jean Saglio , Les arrêtés Parodi sur les salaires : un moment de la construction de la place de l'État dans le système français de relations professionnelles, *in* Travail et emploi, n° 111/2007 consultable sur OpenEdition